

IOSCA

Formation-Expertise-Conseil Immobilier

Organisme de Formation et de conseil pour les Professionnels de l'Immobilier

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Raison sociale de l'organisme de formation : Entreprise de formation professionnelle

Numéro de déclaration d'activité : 93 06 08000 06

auprès de la préfecture de la région de : Provence Alpes Côte d'Azur.

N° SIRET : 82774040800014

(articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail)

Entre les soussignés :

• **L'organisme de formation :** Monsieur Benjamin IOSCA
représenté par Monsieur Benjamin IOSCA, Dirigeant, et

• **Le cocontractant :**

(Nom, prénom et adresse du cocontractant, à compléter par le stagiaire)

Adresse:.....

profession :.....Ci-après désigné « le stagiaire »

Est conclu un contrat de formation professionnelle en application des articles L.6353-3 à L.6353-7 du Code du travail.

Article 1^{er} - Objet

L'organisme : Benjamin IOSCA s'engage à organiser l'action de formation suivante :

-« Demande spontanée de mise à jour en droit Immobilier »

Article 2 - Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des **actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances** prévue à l'article L.6313-1 du Code du travail. **Rappel des catégories d'actions de formation (définies par les articles L 6313-1 et suivants du Code du travail) :**

- **Action d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances**

Elle a pour objectif : **L'apprentissage de la mise en œuvre d'une compétence dans un environnement professionnel, un poste, une mission, une activité.**

Formellement, l'objectif est de connaître et maîtriser les dernières évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles en Droit, plus précisément dans les domaines abordés par les modules de formation proposés.

Sa durée est fixée à : Annuelle

Article 3 - Niveau de connaissances préalables requis

Aucun pré-requis n'est exigé des candidats à la formation.

Benjamin IOSCA

Docteur en Droit

Adresse : 16., avenue de la pinède, 06110 Le Cannet

Téléphone : 06.22.73.39.08- Mail : benjamin.iosca@hotmail.fr

N° déclaration d'Activité : 93060800006, Identification Datadock : 0045901, Siret :

82774040800014

IOSCA

Formation-Expertise-Conseil Immobilier

Organisme de Formation et de conseil pour les Professionnels de l'Immobilier

Article 4 - Organisation de l'action de formation

L'action de formation se déroulera : Pour une durée d'un an renouvelable à partir de la date de signature du présent contrat, la date du règlement faisant foi.

Article 5- Moyens pédagogiques

La formation est dispensée par :

- *Diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation* : L'unique formateur est également le dirigeant de l'entreprise dispensant la formation. Il s'agit de Monsieur Benjamin IOSCA, diplômé d'une licence professionnelle gestion immobilière (Bac+3), d'un Master 1 Droit Privé, option Banque et Patrimoine (Bac+4), d'un Master 2 Droit Privé, option Droit des contentieux Privé/Public (Bac+5), ainsi que d'un Doctorat de Droit Privé (Bac+8).

Article 6 - Délai de rétractation

À compter de la signature du présent contrat, **le stagiaire dispose d'un délai de 10 jours pour se rétracter**. Dans ce cas, il informe l'organisme de formation par **lettre recommandée avec accusé de réception**.

Article 7 - Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 600 euros T.T.C par personne.

Prix H.T : 500 euros.

T.V.A à 20%.

Montant de la T.V.A : 100 euros

Les modalités de paiement de ce prix par le stagiaire sont les suivantes :

Le stagiaire règle l'intégralité de la somme avant le début de la formation. Dans ce cas, et en cas de rétractation du stagiaire, l'intégralité de son versement sera restitué, à condition que le délai de rétractation ne soit pas terminé. Tant que le montant des honoraires ne sera pas réglé, les parties ne seront pas valablement engagées.

- Le règlement se fera au plus tard le lendemain de la signature du présent contrat et le montant sera de ...600... euros : (six cent euros).

Article 8 - Interruption du stage

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de **force majeure dûment reconnue**, le présent contrat de formation professionnelle est résilié. Seules sont dues les prestations effectivement dispensées, au prorata temporis de leur valeur précisée au présent contrat.

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou en cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure, les modalités suivantes sont applicables à la résiliation du contrat : Paiement des heures effectivement dispensées au prorata temporis

Benjamin IOSCA

Docteur en Droit

Adresse : 16., avenue de la pinède, 06110 Le Cannet

Téléphone : 06.22.73.39.08- Mail : benjamin.iosca@hotmail.fr

N° déclaration d'Activité : 93060800006, Identification Datadock : 0045901, Siret :

82774040800014

IOSCA

Formation-Expertise-Conseil Immobilier

Organisme de Formation et de conseil pour les Professionnels de
l'Immobilier

Article 9 - Règlement des litiges

Si une contestation n'a pu être réglée à l'amiable, **le tribunal de Cannes sera seul compétent pour régler le litige.**

Fait en double exemplaire,

À Nice, le / / 20...

Signatures : Formateur (Benjamin IOSCA)



BENJAMIN IOSCA
16, AV. DE LA PINEDE
06 110 LE CANNET
SIRET-8277404080014

Stagiaire(s) :

- Au stylo, en noir
- Cachet/tampon de l'étude/Cabinet/agence

Benjamin IOSCA

Docteur en Droit

Adresse : 16., avenue de la pinède, 06110 Le Cannet

Téléphone : 06.22.73.39.08- Mail : benjamin.iosca@hotmail.fr

N° déclaration d'Activité : 9306080006, Identification Datadock : 0045901, Siret :

8277404080014